

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 437-36



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 437-36 – RÈGLEMENT MODIFIANT LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-420 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437.](#)

Que la MRC a délivré en date du 9 novembre 2015 un certificat de conformité au schéma d'aménagement portant le numéro NDIP 2015-17;

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 28 novembre 2015.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 NOVEMBRE 2015.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
